

Filière Officine - Stage d'initiation

Christelle MOUCHOUX

Responsable de la filière Officine et co-responsable pédagogique des stages officinaux

Enregistrement de la présentation

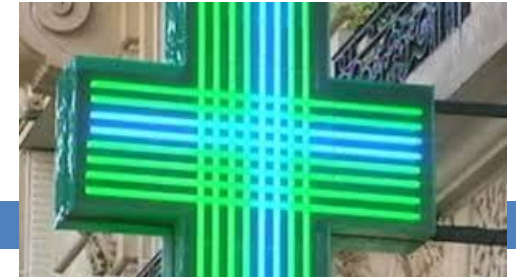
2

- Lien de diffusion de l'enregistrement :

<https://univ-lyon1.webex.com/univ-lyon1/jdr.php?RCID=4460fc1658c5162a265fedb35bf838f5>

- Mot de passe: iTjdYtZ6

Filière Officine



- A partir de la 4^{ème} année (2^{ème} semestre)
- Métier nécessitant des compétences multiples



Information importante

- Article L4241-10 du CSP

Par dérogation à l'article L. 4241-1, les étudiants en pharmacie régulièrement inscrits en troisième année d'études dans une unité de formation et de recherche de sciences pharmaceutiques sont autorisés, dans un but de perfectionnement, à exécuter, en dehors des heures de travaux universitaires, les opérations mentionnées au dit article sous réserve qu'ils aient effectué préalablement le stage officinal prévu par les dispositions en vigueur.

Objectifs du stage



Objectifs du stage

- Stage d'initiation à la connaissance et à la dispensation du médicament et autres produits de santé
- Comprendre l'organisation d'une pharmacie d'officine
- Comprendre les rôles et responsabilités de chacun
- Comprendre les objectifs de l'analyse pharmaceutique de l'ordonnance
- Comprendre l'intérêt des conseils transmis au patient (ou à son représentant) dans l'accompagnement du patient

Plus largement



- Appréhender l'utilité et la nécessaire variété de vos enseignements universitaires
- Préparer les stages d'application de 3^{ème} et 4^{ème} années

Pendant le stage

- ❑ Connaître les personnes et l'organisation interne de l'officine
- ❑ Comprendre les aspects logistiques/gestion de stock
- ❑ Se familiariser avec les produits de santé
- ❑ Observer et comprendre l'acte de dispensation ou l'analyse de la demande-patient
- ❑ Utiliser la documentation en lien avec l'exercice professionnel
- ❑ Appréhender les formalités administratives et de protection sociale

Gérer votre stage

- La priorité est donnée au service du patient
 - ▣ Soyez curieux, mais choisissez le moment pour posez vos questions.
 - ▣ Respectez la vie privée des patients et le travail de l'équipe officinale
- Le travail de l'officine est un travail d'équipe
 - ▣ Apportez votre part d'initiative...
 - ▣ Participez aux activités sous la responsabilité de votre maitre de stage
 - ▣ Faites apprécier votre personnalité

Comment s'organise le stage ?



4 semaines dans une même officine
avec la possibilité de scinder en 2 périodes de 2 semaines

Donc 2 possibilités:

- Vous avez déjà réalisé 2 semaines de stage → 2 semaines de stage à réaliser dans la même officine
- Vous n'avez pas réalisé de stage → 4 semaines de stage à réaliser

Comment s'organise le stage ?



- A temps complet: 35 heures/semaine
- Répartition horaire définie par le maître de stage (convention de stage)
- Possibilité d'interrompre le stage durant la fermeture de la pharmacie

Quand se fait le stage ?



Stage obligatoire, avec 2 situations possibles:

- Vous avez validé votre SA, ou bien ceux n'ayant qu'une seule UE de moins de 3 ECTS avec une note éliminatoire
- Vous n'avez pas « réussi » votre SA (c'est-à-dire au moins une UE avec une note $< 9 \rightarrow$ rattrapage pour le SA)

Quand se fait le stage ?



- Vous avez « réussi » votre SA
 - Possibilité de commencer votre stage d'initiation le 5 juin 2023

Si rattrapage au SP :

- Absent de votre stage le/les demi-journées de vos examens de SR (convocation - informer votre MDS)
- Si vous souhaitez des jours pour réviser, faire un avenant pour rattraper les jours de révisions
- Dans tous les cas, pas de révision pendant le stage

Quand se fait le stage ?



- Vous n'avez pas « réussi » votre SA
 - ▣ Ne commencez votre stage qu'à partir du 3 juillet 2023 (après la session de rattrapage).

Chez qui faire son stage ?

- Le pharmacien doit être agréé comme maître de stage
 - ▣ Liste sur le site de l'ISPB
 - ▣ Dérogation pour les départements autres que 69, 01 et 42
 - ▣ Pas de lien de parenté entre stagiaire et maître de stage
- Critère de choix personnel:
 - Pharmacie de quartier, de centre ville, rurale, mutualiste ou de centre commercial
 - Variétés des activités de la pharmacie
 - Bien s'entendre avec le maître de stage et l'équipe

Quelles sont les démarches administratives ?



- Récupération de votre convention (et dérogation si nécessaire) **sur le site de l'ISPB**
- Compléter et bien vérifier que les dates de stage et horaires
- Signer (MS et vous) la convention
- Envoi de la convention scannée (**en UN fichier intitulé NOM_prénom_2A**) au format PDF uniquement à la scolarité par mail (stagesofficinaux2-3-4A@univ-lyon1.fr):
 - Au moins 2 semaines avant le stage, et au plus tard le 16 juin 2023
 - ! Dérogation: demande possible jusqu'au 2 juin 2023
 - Avenant: à rendre avant le 16 juin 2023

Merci de respecter les exigences citées précédemment afin de leur éviter un surcroît de travail

Guide stage

Tableau de bord

- Objectif = Suivi du parcours de la formation de l'étudiant.
- Dans les premiers jours de l'arrivée à l'officine (t0), à lire et à commenter avec le maitre de stage. Il permettra ainsi d'établir un état des activités à mi-parcours (t1) et en fin de stage (t2).
- → Evaluation de la progression dans l'acquisition des compétences afférentes à cette formation pratique de découverte du métier de pharmacien d'officine.

- A l'ISPB, la validation est prononcée par le jury de stage de l'ISPB (il n'y a pas d'examen de stage) sur évaluation par le maître de stage (questionnaire fourni par l'ISPB)

Evaluation par les étudiants



- Evaluation des lieux de stage par les étudiants (une information dédiée vous sera communiquée via Claroline)

En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter:
christelle.mouchoux@chu-lyon.fr

Scolarité: Mme Laure ESPAIGNET
stagesofficinaux2-3-4A@univ-lyon1.fr

Merci de votre attention !